

## AFIBEL nous refait le coup des 500 000 €

Le publipostage d'AFIBEL ne va pas manquer de vous interpeller :

- ✂ « Tirage effectué. Chèque gagné sous contrôle de Maître MILLOIS, huissier de justice à Tourcoing » ;
- ✂ « Vous êtes bien gagnant au Grand Tirage : 500 000 € soit plus de 3 millions de francs à partager » ;
- ✂ « Vous êtes officiellement déclarée gagnante d'un chèque bancaire !!! ».

Voici les coulisses de cette offre promotionnelle :

- ✂ Une opération intitulée « Grand Tirage : 500 000 € soit plus de 3 millions de francs » est effectivement organisée du 21 janvier au 17 mai 2016 » ;
- ✂ Un seul gagnant recevra un chèque de 15 000 € ;
- ✂ Le solde, soit 485 000 €, sera partagé à parts égales entre l'ensemble des participants ayant retourné leur document de jeu, sachant qu'un montant minimum de 3 € réglable par chèque bancaire est garanti.

Mais une clause du règlement complet prévoit qu'AFIBEL « se réserve la possibilité de proposer au client de remplacer ce chèque par un autre avantage ; le gagnant devra alors par retour de courrier faire connaître son choix ».

Le Réseau anti-arnaques prédit que l'avantage qui sera proposé sera le remplacement du chèque bancaire par un bon d'achat de montant égal ou supérieur. Mais le coût pour AFIBEL sera bien moindre : plutôt que décaisser une somme de 485 000 € par chèque bancaire, elle va émettre des bons d'achat largement compensés par le montant des commandes engendrées pour les utiliser.

Rappelons que la société AFIBEL est inscrite sur la « liste orange » établie par le Réseau anti-arnaques, reprenant les sociétés de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) dont les opérations promotionnelles restent contestables.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir  
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00031  
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.  
Directeur de la publication : Pascal TONNERRE

